

Eidg. Departement des Innern (EDI)

15.10.2003 - 09:41 Uhr

Consultation en matière de grossesse et de sexualité L'offre est inégale et souvent mal connue

(ots) - L'Office fédéral de la santé publique a, sur la base d'une intervention parlementaire de Ruth Genner, établi un inventaire des offres de services et de conseils en matière de consultation de grossesse, de prévention des maladies sexuellement transmissibles et d'autres thèmes touchant à la sexualité et à la procréation. D'une manière générale, l'offre des services est inégale selon les cantons et souvent mal connue. 75 centres de planning familial, 22 centres de consultation de l'Aide suisse contre le sida et 20 autres centres privés proposent des consultations en matière de grossesse et de sexualité. Cependant, les prestations proposées par les différents services sont souvent mal connues. Par exemple, une femme qui désirerait obtenir une consultation dans le cas d'une grossesse non souhaitée aura, dans de nombreux cantons, l'embarras du choix alors que, dans d'autres, elle cherchera en vain une offre de conseils proposant plus qu'un simple examen médical. Il en va de même pour d'autres besoins. Dans l'ensemble, l'offre de services est large et variée : consultation en matière de sida, éducation sexuelle dans les écoles, consultation en cas de stérilité, etc. Cependant, ces offres ne sont de loin pas disponibles dans toutes les régions et elles sont souvent trop peu connues. L'Office fédéral de la santé publique a donc fait élaborer un inventaire complet des offres en matière de prévention, de conseils, de soins et d'informations. Cet état des lieux permettra de proposer des mesures visant à augmenter l'efficacité des offres de consultation en matière de grossesse et de sexualité. La Confédération va ainsi instituer un groupe de travail qui engagera un processus visant à coordonner les offres existantes, à éviter les recoupements et à utiliser les synergies de sorte à pallier à terme les lacunes et les manques constatés. Concernant l'observation des domaines de la santé sexuelle et reproductive, l'Office fédéral de la statistique (OFS) et l'Observatoire de la santé (Obsan) ont déjà préparé le terrain. Dans un second temps, il sera recommandé aux cantons de mettre en oeuvre les lois de manière uniforme, notamment par une meilleure coordination supra-cantonale. Les offres de conseils doivent être accessibles à tous, si possible sans grandes inégalités cantonales et régionales. De plus, l'offre de conseils pour les migrants, surtout en matière de sida et de grossesse, devra être adaptée aux besoins linguistiques et éventuellement culturels en ce qui concerne la transmission de maladie, la grossesse, la prévention et la naissance.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR
Service de presse et d'information

Renseignements :
Beat Sottas, OFSP Berne tél. 031 322 95 05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000042/100467788> abgerufen werden.